



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 26 juin 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h50

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.14) Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.7), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 1.1.11), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET (jusqu'au 2.2), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 1.1.14), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Pauline JEANNIN (à partir du 1.1.7), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Laetitia SIMON, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET (jusqu'au 0.2 et à partir du 4.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.4) Beure : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : Mme Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY, Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 5.4) Dannemarie-sur-Crête : Mme Catherine DEMOLY (à partir du 0.3), M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Eric PETIT Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.10), Mme Ada LEUCI (à partir du 0.2) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET Nancray : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 2.2) Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN (jusqu'au 1.1.4) Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT, Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT, Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (jusqu'au 1.1.11), Vaire-Arcier : M. Charles PERROT Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.4)

Étaient absents : M. Guericq CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Danielle POISSENOT, Mme Anne VIGNOT, M. Bertrand ASTRIC, M. Philippe COURTOT, Mme Marie-Pascale BRIENTINI, Mme Brigitte ANDREOSSO, Mme Oriane DELAGUE, Mme Martine GIVERNET, Mme Catherine CUINET, M. Hugues TRUDET, Mme Francine MARTIN, Mme Pascale HANUS, Mme Christine BITSCHENE, Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (jusqu'au 1.1.13), E. ALAUZET (jusqu'au 1.1.6), T. BIZE (à partir du 1.1.12), P. BONNET (à partir du 2.3), P. BONTEMPS (à partir du 1.2.1), G. CHALNOT, Y.M. DAHOUI, A. GHEZALI, P. JEANNIN (jusqu'au 1.1.6), D. POISSENOT, M. VIENET (à partir du 0.3 et jusqu'au 3.11), A. VIGNOT, M. ZEHAF (jusqu'au 1.1.3), O. DELAGUE, M. GIVERNET, F. MARTIN, P. HANUS, N. WEINMAN (à partir du 1.1.5), D. JACQUIN (à partir du 1.1.12), J. BAVEREL

Mandataires : F. BAILLY (jusqu'au 1.1.13), F. PRESSE (jusqu'au 1.1.6), E. MAILLOT (à partir du 1.1.12), L. FAGAUT (à partir du 2.3), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 1.2.1), T. MORTON, M. LOYAT, D. DARD, C. DEVESA (jusqu'au 1.1.6), C. MICHEL, J. GROSPERRIN (à partir du 0.3 et jusqu'au 3.11), C. CAULET, N. BODIN (jusqu'au 1.1.3), E. PETIT, F. LOPEZ, D. HUOT, P. DUCHEZEAU, J. KRIEGER (à partir du 1.1.5), J.P. MICHAUD (à partir du 1.1.12), P. CHANEY

Délibération n°2014/002494

Rapport n°1.1.7 - Décision Modificative n°1 - 2014

Décision Modificative n°1 - 2014

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé :

Le **recours prévisionnel à l'emprunt consolidé est augmenté de 700 K€** (pour mémoire : 46,3 M€ sont prévus au BP 2014).

La Décision Modificative n°1 comprend essentiellement :

- * un prêt exceptionnel à l'association du PLIE de 700 K€ et une avance de trésorerie de 80 K€,
- * des modifications de chapitres budgétaires (redéploiements de crédits entre chapitres),
- * l'augmentation des indemnités des élus sur le budget principal (+110 K€),
- * l'inscription de rôles supplémentaires (recettes fiscales) sur le budget principal (+ 102 K€),
- * la réduction des dépenses imprévues en fonctionnement sur le budget principal (- 16,7 K€),
- * l'augmentation des crédits liés aux versements d'intérêts moratoires sur les budgets annexes Transports et CRR (+ 35 K€) pour faire face à d'éventuelles demandes.

Ces deux derniers points permettent d'équilibrer la DMI suite à l'ajustement de la reprise des résultats 2013 au budget 2014 (+ 26,6 K€ de recettes).

Sur le budget annexe Déchets, les résultats n'ayant pas été repris lors du vote du budget primitif, en décembre dernier, la reprise des résultats est actée en Décision Modificative n°1.

Dans la continuité de la politique budgétaire menée par le Grand Besançon, le Budget primitif 2014 et le PPIF 2014-2018 reposent sur un cadrage strict du montant des investissements à court et moyen termes et sur une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement.

La DMI 2014 comporte la reprise des résultats 2013. Elle intègre aussi des nouvelles demandes budgétaires justifiées et mûres, après optimisation des crédits ouverts au budget primitif (par le principe de virements) ou équilibrés le plus possible par redéploiements de crédits.

I. Budget principal

A/ Opérations financières impactant le Budget primitif (BP) 2014 et le PPIF 2014-2018

I. Ajustement de l'affectation des résultats 2013

Le BP 2014 du budget principal, voté le 13 mars 2014, a repris par anticipation les résultats 2013, calculés sur la base d'une prévision de compte administratif 2013. Suite à l'étude du compte administratif 2013, au calcul des résultats définitifs 2013 et à la confirmation de leurs modalités d'affectation, il convient de préciser les résultats votés au BP 2014.

Au BP 2014, le résultat de fonctionnement a été surestimé de 8 400 €.

Recettes de fonctionnement en 002	- 8 400 €
-----------------------------------	-----------

2. Indemnités des élus

Lors du Conseil communautaire du 29 avril, après l'élection du Bureau, il a été procédé – comme il est d'usage – au vote des indemnités du Président, des Vice-présidents et des Conseillers communautaires délégués. Celles-ci renvoient au **statut de l'élu**. De quoi s'agit-il ?

D'un ensemble de **dispositions législatives et réglementaires** à partir desquelles l'élu – au titre des responsabilités qu'il exerce, du travail qu'il fournit, du temps qu'il consacre à la collectivité – peut prétendre :

- à de la formation,
- à des autorisations d'absence lorsqu'il est salarié,
- à une couverture sociale,
- à un droit à la retraite complémentaire...
- et à des **indemnités de fonction**.

Même s'il est unanimement admis que ce statut de l'élu est inachevé, il constitue un élément important de vitalité de la démocratie.

➤ Quel est ce droit à indemnités ?

La loi et ses règlements déterminent avec précision le cadre dans lequel les indemnités doivent être fixées mensuellement. **Dans le cas du Grand Besançon**, considérant sa nature et sa taille, le **cadre déterminé est le suivant** :

- pour les Conseillers communautaires : 228,09 euros bruts
- pour les Vice-présidents : 2 508,97 euros bruts
- pour le Président : 5 512,13 euros bruts

➤ Au sein du Grand Besançon

Le Grand Besançon, depuis la création du District, et plus encore depuis sa transformation en communauté d'agglomération en 2001, a connu des **évolutions de compétences considérables** et va encore en connaître de nouvelles dans les toutes prochaines années.

A titre indicatif, la **section de fonctionnement du budget** (compte tenu des compétences exercées) a évolué de la manière suivante :

1995 (District) : 6 674 619 euros (CA)
2001 (CAGB) : 38 708 728 euros (CA)
2014 (CAGB) : 145 617 866 euros (BP)

Premier constat : la gestion du Grand Besançon aujourd'hui n'a plus grand-chose à voir avec la gestion du Grand Besançon il y a quelques années. Pour autant, ces évolutions ont été accompagnées d'une constante rigueur financière.

Evolution des indemnités versées aux Vice-présidents

1993 : néant (District)
1995 : 252,56 euros bruts (District)
2001 : 537,98 euros bruts (CAGB)
2008 : 886,68 euros bruts (CAGB)

Second constat : les montants de ces indemnités sont très éloignés des plafonds prévus par la réglementation.

➤ Qu'a-t-il été décidé le 29 avril et pourquoi ?

° Porter à un niveau correct et équitable les indemnités des Vice-présidents du Grand Besançon alors que leurs responsabilités sont déjà considérables et qu'elles vont s'accroître encore dans les années à venir (transferts de compétences et mutualisation des moyens avec la ville).

° Dans un contexte de rapprochement et de mutualisation, harmoniser autant qu'il est possible les régimes indemnitaires des élus de l'agglomération et de la ville de Besançon ;

° Mettre un terme aux cumuls qui se sont automatiquement instaurés par le passé entre les indemnités de Vice-président du Grand Besançon et celles de Président ou de Vice-président de structures satellites (dans le cadre des délégations). L'indemnité « satellitaire » et l'indemnité résiduelle du Grand Besançon ne peuvent excéder le montant global de l'indemnité d'un Vice président du Grand Besançon.

° Imposer une exigence de travail et d'exercice des responsabilités à tous les élus indemnisés afin que les indemnités des « défallants » soient réduites par des clauses de « règlement intérieur ».

° Instaurer au sein du Bureau, que nous avons voulu maintenir à 30 membres en créant 14 postes de CCD, une totale solidarité en réduisant les indemnités du Président et des Vice-présidents afin de dégager, au sein de l'enveloppe autorisée, les moyens suffisants pour indemniser dignement les conseillers communautaires délégués.

C'est dans cet esprit et avec cette volonté d'équité, sur la base de ces nouvelles règles, qu'il a été proposé au Conseil Communautaire de voter les indemnités suivantes :

Président : 2 759,86 euros bruts (indemnité réduite de 50 % par rapport au cadre réglementaire)
Vice-présidents : 1 607,40 euros bruts (indemnité réduite de près de 36% par rapport au cadre réglementaire, soit environ 1 300 euros nets)
Conseillers communautaires délégués : 900,95 euros
Conseillers communautaires : néant

Un autre élément, jugé non prioritaire jusqu'à présent, sera pourtant à prendre en compte à l'avenir : l'aménagement d'un siège unique, « Hôtel de Communauté », destiné à accueillir les exécutifs et les directions des services mutualisés.

Ces explications étant données, et en application des délibérations du conseil communautaire du 29 avril procédant à l'installation du conseil communautaire et à la détermination du montant des indemnités des élus (président, vice-présidents, et conseillers communautaires délégués), il convient d'adapter la prévision budgétaire de 110 K€.

Dépenses de fonctionnement en 65	+ 110 000 €
----------------------------------	-------------

3. Rôles supplémentaires

Lors des dernières notifications fiscales de la DRFiP, le Grand Besançon a reçu des rôles supplémentaires relatifs à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et à l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) pour un montant de 101 721 €.

Recettes de fonctionnement en 73	+ 101 721 €
----------------------------------	-------------

4. Dépenses imprévues

Afin d'équilibrer la Décision Modificative, il est proposé de diminuer les crédits affectés aux dépenses imprévues en section de fonctionnement. Suite à cette diminution le montant des dépenses imprévues de fonctionnement s'élève à 183 321 € au budget 2014.

Dépenses de fonctionnement en 022	- 16 279 €
-----------------------------------	------------

5. prêt exceptionnel à l'association du PLIE et avance de trésorerie

L'association PLIE est un organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale du FSE pour la programmation 2007-2013. Dans ce cadre, un contrôle FSE des opérations des exercices 2008 à 2010 devrait conduire à un plan de reprise estimé de 650 K€ à 850 K€. L'apurement de ce plan de reprise permettant de mettre fin à la suspension du FSE en cours de versement, l'association PLIE devra restituer sans délai les cofinancements FSE fixés par ce plan.

Mais l'association ne disposant pas des ressources financières suffisantes pour cela avant d'être remboursée par les organismes porteurs des projets de montants concernés, le Grand Besançon est sollicité pour octroyer un prêt exceptionnel (gratuit) à l'association de 700 K€, d'une durée maximale de 5 ans.

De plus le PLIE subit, lui-même, les effets de la suspension des versements FSE pour les opérations qu'il porte en propre au titre des années 2011 à 2013. Ces financements bloqués représentent au total, un montant de 399 K€. La situation de trésorerie de l'association ne lui permettra plus, dès le mois de juillet 2014, le paiement des salaires (cinq salariées) et des prestations externes liées au contrôle FSE en cours. C'est pourquoi le PLIE sollicite l'attribution d'une avance de trésorerie lui permettant de faire face à ses dépenses de fonctionnement dans l'attente du versement effectif des financements FSE. Cette avance sollicitée est de 80 k€ ; elle serait remboursable au plus tard le 31 décembre 2014.

Dépenses d'investissement en 27	+ 780 000 €
Recettes d'investissement en 27	+ 80 000 €

B/ Opérations financières n'impactant pas le Budget primitif 2014 et le PPIF 2014-2018

1. Cession d'une action SAIEMB Logement par la Ville de Besançon au Grand Besançon

Le Grand Besançon exerce la compétence Habitat. A ce titre, il est délégataire des aides à la pierre et finance les opérations de construction et de réhabilitation des logements locatifs publics sur le territoire intercommunal. La SAIEMB Logement est une société d'économie mixte qui réalise et gère des opérations patrimoniales dans le secteur du logement, essentiellement sur la commune de Besançon. Elle opère notamment en tant que bailleur social. Elle a été constituée avec les principaux actionnaires suivants : la Caisse des Dépôts et Consignations (44,84 % du capital), la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bourgogne Franche-Comté (3,79 % du capital) et la Ville de Besançon (majoritaire avec 51,36 % du capital), les autres actionnaires detenant chacun une action. Le montant du capital social s'élève à 2 570 919 €.

Afin de permettre au Grand Besançon d'étendre sa stratégie en matière de programmation d'opérations de logements, la cession d'une action de la SAIEMB Logement de la Ville vers l'Agglomération a été actée par les deux assemblées délibérantes, le 20 février 2014 pour le conseil municipal de Besançon et le 6 février 2014 pour le conseil communautaire.

Le capital social ayant été constitué en 2006 sur la base d'une valeur nominale des actions de 6,50 € par action, la Ville de Besançon a décidé d'attribuer ce prix de cession à l'action cédée. Afin de financer cette dépense, il est proposé de réduire l'enveloppe dédiée au projet « Participation Etudes Habitat des communes » de 6,50 €.

Dépenses d'investissement en 204	- 6,50 €
Recettes d'investissement en 26	+ 6,50 €

2. Bio-innovation

Dans le cadre de la démarche de structuration du pôle santé Hauts de Chazal, l'agglomération a demandé à la SEDD, concessionnaire, de mener des études complémentaires permettant de travailler précisément la faisabilité technique et financière et les modalités de fonctionnement, d'animation et de promotion d'un site Bio-innovation sur cette ZAC. Afin de mener à bien ces études, le Grand Besançon versera à la concession 100 000 € de participation. Il convient donc de modifier la répartition par chapitre sur ce projet.

Dépenses d'investissement en 204	+ 100 000 €
Dépenses d'investissement en 20	- 60 069 €
Dépenses d'investissement en 23	-39 931 €

3. Actions en faveur de l'emploi

Il est proposé un redéploiement des crédits alloués aux actions en faveur de l'emploi entre le chapitre 011 « charges à caractère général » et le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » lié aux versements de subventions.

Dépenses de fonctionnement en 011	- 130 000 €
Dépenses de fonctionnement en 65	+ 130 000 €

Parallèlement, en 2013 les subventions versées à la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FRSEA) et aux associations INTERMED et INTERPRO FACE ont été rattachées sur une nature comptable erronée. Il convient d'annuler les rattachements de dépenses 2013 par l'émission d'un titre en 2014, et de prévoir les crédits en dépenses sur la nature corrigée.

Dépenses de fonctionnement en 65	+ 21 725 €
Recettes de fonctionnement en 77	+ 21 725 €

4. Département TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)

Il est proposé un redéploiement des crédits alloués aux matériels vers des crédits destinés à des logiciels (extension de licences, évolution de logiciels, achats et installation de logiciels).

Dépenses d'investissement en 21	- 130 000 €
Dépenses d'investissement en 20	+ 130 000 €

5. AP/CP Aménagement de l'Entrée Est

Afin de terminer le paiement des marchés de travaux et du marché de maîtrise d'œuvre, il est nécessaire d'effectuer une modification de la répartition par chapitre du crédit de paiement 2014. Le montant de l'AP et son échéancier ne sont pas modifiés.

Dépenses d'investissement en 21	- 105 000 €
Dépenses d'investissement en 23	+ 105 000 €

C/ Nouvel équilibre du budget principal

Le besoin de financement par emprunt est augmenté de 700 K€.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié.

BUDGET PRINCIPAL						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2014	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2014	Recettes DMI	TOTAL
Réel	81 942 979.10	115 046.00	82 058 025.10	100 378 263.90	115 046.00	100 493 309.90
Ordre	8 007 759.00		8 007 759.00	236 207.00		236 207.00
Virement de section à section	10 663 732.80	0.00	10 663 732.80			0.00
TOTAL	100 614 470.90	115 046.00	100 729 516.90	100 614 470.90	115 046.00	100 729 516.90
Section d'investissement	Dépenses BP 2014	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2014	Recettes DMI	TOTAL
Réel	35 744 804.51	780 000.00	36 524 804.51	15 925 202.86	80 000.00	16 005 202.86
Ordre	236 207.00		236 207.00	8 007 759.00		8 007 759.00
Virement de section à section			0.00	10 663 732.80	0.00	10 663 732.80
Besoin de financement par emprunt				1 384 316.85	700 000.00	2 084 316.85
TOTAL	35 981 011.51	780 000.00	36 761 011.51	35 981 011.51	780 000.00	36 761 011.51

Une présentation par chapitre est présentée en annexe I.

II. Budget annexe Transports

A/ Opérations financières impactant le Budget primitif 2014 et le PPIF 2014-2018

Ajustement de l'affectation des résultats 2013

Le BP 2014, voté le 13 mars 2014, a repris par anticipation les résultats 2013, calculés sur la base d'une prévision de compte administratif 2013. Suite à l'étude du compte administratif 2013, à la définition des résultats définitifs 2013 et à la confirmation de leurs modalités d'affectation, il convient de préciser les résultats votés au BP 2014.

Au BP 2014, le résultat d'investissement a été sous-estimé de 2 454,18 € et le résultat de fonctionnement de 0,01 €.

Recettes d'investissement en 001	+ 2 454,18 €
Recettes d'investissement en 10	- 0,01 €

Afin d'équilibrer la Décision Modificative, il est proposé de majorer les crédits affectés aux intérêts moratoires dans le but de faire face à d'éventuelles demandes.

Dépenses de fonctionnement en 67	+ 2 454,17 €
----------------------------------	--------------

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Transports

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est diminué de 2 454,17 € et s'établit à 3 628 866.38 €.

Le besoin de financement par emprunt, hors revolving n'est pas modifié. La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe n'est pas modifiée.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2014	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2014	Recettes DMI	TOTAL
Réel	40 711 207.90	2 454.17	40 713 662.07	46 687 423.45		46 687 423.45
Ordre	3 722 742.00		3 722 742.00	1 377 847.00		1 377 847.00
Virement de section à section	3 631 320.55	-2 454.17	3 628 866.38			0.00
TOTAL	48 065 270.45	0.00	48 065 270.45	48 065 270.45	0.00	48 065 270.45
Section d'investissement	Dépenses BP 2014	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2014	Recettes DMI	TOTAL
Réel	146 540 477.91		146 540 477.91	34 905 375.43	2 454.17	34 907 829.60
Ordre	1 877 847.00		1 877 847.00	4 222 742.00		4 222 742.00
Virement de section à section			0.00	3 631 320.55	-2 454.17	3 628 866.38
Besoin de financement par emprunt				105 658 886.93		105 658 886.93
Besoin de financement par emprunt hors emprunt revolving				44 948 886.93	0.00	44 948 886.93
TOTAL	148 418 324.91	0.00	148 418 324.91	148 418 324.91	0.00	148 418 324.91

Une présentation par chapitre est présentée en annexe I

III. Budget annexe Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

A/ Opérations financières impactant le Budget primitif 2014 et le PPIF 2014-2018

Ajustement de l'affectation des résultats 2013

Le Budget primitif 2014, voté le 13 mars 2014, a repris par anticipation les résultats 2013, calculés sur la base d'une prévision de compte administratif 2013. Suite à l'étude du compte administratif 2013, à la définition des résultats 2013 et à la confirmation de leurs modalités d'affectation, il convient préciser les résultats définitifs votés au BP 2014.

Lors du BP 2014 le résultat de fonctionnement était estimé à 83 374,89 € contre 115 900,89 € de résultat définitif.

Recettes de fonctionnement en 002	+ 32 526 €
-----------------------------------	------------

Afin d'équilibrer la Décision Modificative, il est proposé de majorer les crédits affectés aux annulations de titres sur exercice antérieur et aux intérêts moratoires dans le but de faire face à d'éventuelles demandes.

Dépenses de fonctionnement en 67	+ 32 526 €
----------------------------------	------------

B/ Nouvel équilibre du budget annexe CRR

Le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié. L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié. La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe n'est pas modifiée.

BUDGET ANNEXE CRR						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2014	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2014	Recettes DMI	TOTAL
Réel	6 518 826.75	32 526.00	6 551 352.75	7 396 826.82	32 526.00	7 429 352.82
Ordre	878 000.07		878 000.07			0.00
Virement de section à section		0.00	0.00			0.00
TOTAL	7 396 826.82	32 526.00	7 429 352.82	7 396 826.82	32 526.00	7 429 352.82
Section d'investissement	Dépenses BP 2014	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2014	Recettes DMI	TOTAL
Réel	6 894 830.06	0.00	6 894 830.06	6 016 829.99	0.00	6 016 829.99
Ordre		0.00	0.00	878 000.07	0.00	878 000.07
Virement de section à section					0.00	0.00
Besoin de financement par emprunt				0.00		0.00
TOTAL	6 894 830.06	0.00	6 894 830.06	6 894 830.06	0.00	6 894 830.06

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

IV. Budget annexes Déchets

A/ Opérations financières impactant le budget 2014 et le PPIF 2014-2018

I. Affectation des résultats 2013

Il est rappelé que le Budget Primitif 2014 du Budget annexe Déchets voté le 19 décembre 2013 n'a pas repris par anticipation les résultats 2013. Suite à l'étude du compte administratif 2013, à la définition des résultats définitifs 2013 et à la confirmation de leur modalité d'affectation, il convient d'affecter le résultat de fonctionnement de +1 361 126,89 € en recettes de fonctionnement et de reporter le résultat d'investissement de 646 948,63 € en recettes d'investissement.

Recettes de fonctionnement en 002	+ 1 361 126,89 €
Recettes d'investissement en 001	+ 646 948,63 €

2. Reprise des restes à réaliser (RàR) d'investissement

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 516 402,62 €. Il n'y a pas de restes à réaliser de recettes. Ils sont à intégrer au budget 2014.

Dépenses d'investissement en 21	+ 516 402,62€
---------------------------------	---------------

3. Ouverture de nouveaux crédits opérationnels

Il est proposé d'inscrire la somme de 130 546,01 € correspondant au solde disponible de l'excédent d'investissement (après financement des restes à réaliser) sur le projet « matériel de transport » pour faire face à un éventuel incident grave sur une benne à ordures ménagères.

Dépenses d'investissement en 21	+ 130 546,01 €
---------------------------------	----------------

La collecte du verre sera reprise en régie à l'issue du contrat avec la société COVED qui interviendra le 30 juin 2014. A cette date, les deux véhicules poids lourds de collecte faisant l'objet d'un marché d'acquisition ne seront pas livrés. C'est pourquoi il sera nécessaire de louer un véhicule de remplacement pour une durée de quatre mois et pour un coût estimé à 25 K€.

Dépenses de fonctionnement en 011	+ 25 000 €
-----------------------------------	------------

4. Dépenses imprévues

Les dépenses imprévues de fonctionnement et d'investissement sont abondées dans le respect des limites réglementaires, à savoir 7,5 % des dépenses réelles par section, pour un montant de 1 336 126,89 €.

Dépenses de fonctionnement en 022	+1 281 126,89 €
Dépenses d'investissement en 020	+ 55 000 €

5. Amortissements

Le montant des amortissements des subventions a été calculé fin 2013 sur la base de prévisions de CA. La perception, fin 2013, du solde de la subvention d'équipement ADEME n'a donc pas été intégrée au calcul des amortissements. Il convient de régulariser le montant des amortissements.

Dépenses d'investissement en 040	+ 2 393 €
Recettes de fonctionnement en 042	+ 2 393 €

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Déchets

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 57 393 € pour atteindre 62 393 €.

BUDGET ANNEXE DECHETS						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2014	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2014	Recettes DMI	TOTAL
Réel	17 535 785,00	1 306 126,89	18 841 911,89	18 406 585,00	1 361 126,89	19 767 711,89
Ordre	959 800		959 800,00	94 000,00	2 393,00	96 393,00
Virement de section à section	5 000	57 393,00	62 393,00			0,00
TOTAL	18 500 585,00	1 363 519,89	19 864 104,89	18 500 585,00	1 363 519,89	19 864 104,89
Section d'investissement	Dépenses BP 2014	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2014	Recettes DMI	TOTAL
Réel	872 100,00	701 948,63	1 574 048,63	1 300	646 948,63	648 248,63
Ordre	94 000,00	2 393,00	96 393,00	959 800,00		959 800,00
Virement de section à section				5 000,00	57 393,00	62 393,00
Besoin de financement par emprunt				0,00		0,00
TOTAL	966 100,00	704 341,63	1 670 441,63	966 100,00	704 341,63	1 670 441,63

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

V. Evolution du besoin de financement par emprunt (hors emprunt revolving) du budget consolidé du Grand Besançon après DM n°1

Le recours prévisionnel à l'emprunt consolidé est augmenté de 700 K€ pour atteindre 47 M€.

Besoin de financement par emprunt après DM N°1 (hors opérations emprunts revolving)			
	BP 2014	DM N°1	Total
Budget principal	1 384 316.85	700 000.00	2 084 316.85
Budget annexe TRANSPORTS	44 948 886.93	0	44 948 886.93
Budget annexe DECHETS	0	0	0
Budget annexe CRR	0	0	0
Budget annexe Zone d'activités du Noret	0	0	0
Budget annexe Aménagement des Portes de Vesoul	0	0	0
TOTAL	46 333 203.78	700 000.00	47 033 203.78

A la majorité, 15 contre, 3 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette Décision Modificative n°1 au titre du budget 2014 pour le budget principal et pour les budgets annexes du Grand Besançon.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 110

Contre : 15

Abstentions : 3

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le - 4 JUIL. 2014

Annexe - Présentation par chapitre

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
011	Charges générales	-130 000.00	002	Affectation du résultat de fonctionnement 2013	-8 400.00
65	Subventions	261 725.00	70	Produits des services	0.00
022	Dépenses imprévues	-16 679.00	73	Impôts et taxes	101 721.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	77	Produits exceptionnels	21 725.00
TOTAL		115 046.00	TOTAL		115 046.00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
20	Immobilisations incorporelles	69 931.00	021	Virement de la section de fonctionnement	0.00
204	Subventions d'équipements versées	99 993.50	16	Emprunts et dettes assimilées	700 000.00
21	Immobilisations corporelles	-274 931.00	27	Autres immobilisations financières	80 000.00
23	Immobilisations en cours	105 000.00			
26	Participations et créances rattachées à des participations	6.50			
27	Autres immobilisations financières	780 000.00			
TOTAL		780 000.00	TOTAL		780 000.00

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
67	Charges exceptionnelles	2 454.17			
023	Virement à la section d'investissement	-2 454.17			
TOTAL		0.00	TOTAL		0.00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
			021	Virement de la section de fonctionnement	-2 454.17
			10	Dotations Fonds divers Réserves	-0.01
			001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 454.18
TOTAL		0.00	TOTAL		0.00

BUDGET ANNEXE CRR					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	
67	Charges exceptionnelles	32 526.00	002	Affectation du résultat de fonctionnement 2013	32 526.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00			
TOTAL		32 526.00	TOTAL		32 526.00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
			021	Virement de la section de fonctionnement	0.00
TOTAL		0.00	TOTAL		0.00

BUDGET ANNEXE DECHETS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
011	Charges générales	25 000.00	002	résultat de fonctionnement reporté	1 361 126.89
022	Dépenses imprévues	1 281 126.89	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	2 393.00
023	Virement à la section d'investissement	57 393.00			
TOTAL		1 363 519.89	TOTAL		1 363 519.89
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
21	Immobilisations corporelles	646 948.63	021	Virement de la section de fonctionnement	57 393.00
020	Dépenses imprévues	55 000.00	001	Solde d'exécution de la section	646 948.63
040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	2 393.00			
TOTAL		704 341.63	TOTAL		704 341.63